



Je derange mes voisins en construisans ma maison moi-même

Par lili, le 19/05/2008 à 17:07

nous avons commencé la construction de notre maison il y a 1 mois. nous travaillons sur les travaux les jours fériés et le samedi uniquement. exceptionnellement nous avons travaillé dimanche matin car nous avons une pelle mécanique pour le week end; nous avons oublié de prévenir nos voisins et l'un d'eux nous a envoyé la gendarmerie et le maire du village. nous avons eu obligation d'arrêter l'engin. il n'y a pas d'arrêté spécifique à la commune et la gendarmerie me répond que je dois travailler au chantier à des heures descendues pour mes voisins. je travaille moi-même en 3*8h 7j/7, je souhaiterais connaître mes droits car je dérangerais toujours quelqu'un, quelque soit l'heure à laquelle nous travaillons au chantier. mais malgré tout il faut bien que nous construisions notre maison. je ne sais pas trop quoi faire car je ne souhaite pas déclarer une guerre de voisinage avant même de vivre dans le quartier. merci pour votre réponse